

Contrat d'entretien porte de garage automatique pour particulier

La réglementation en vigueur oblige les propriétaires de porte de garage motorisée automatique à souscrire un contrat de maintenance, pour prévenir tous les risques d'accident causés chaque année par un défaut d'entretien. (Décret du 12/11/90).

L'entreprise Bouhand Economie d'Energie vous propose deux contrats d'entretien personnalisé.



Contrat BEE ECO : 2 visites d'entretien annuelles pour 150 euros par an

(sans pièce, sans main d'œuvre)



Contrat BEE SECU : 2 visites d'entretien annuelles + dépannage pour 250 euros

(sans pièce, sans main d'œuvre)

Date : / /

Signature client :

Signature entreprise :

Après signature d'un contrat votre engagement est pour une année. Un envoi par courrier, de votre renouvellement de contrat, prendra effet chaque année à date anniversaire de votre adhésion. Si vous souhaitez changer de contrat, il faudra remplir un nouveau formulaire que vous trouverez à l'entreprise Bouhand Economie d'Energie et nous annulerons l'ancien contrat après signature des deux parties. Si vous souhaitez résilier votre contrat, cela se fera par courrier avec signatures des deux parties au minimum 15 jours avant échéance de votre contrat. En aucun cas l'entreprise Bouhand Economie d'Energie sera tenue responsable si votre porte de garage motorisé présente des failles au-delà des délais de garantie fournisseur. Le règlement peut se faire par virement bancaire sur compte de l'entreprise, par chèque à l'ordre de Bouhand Economie d'Energie, et par espèces. Les entretiens se font du lundi au vendredi entre 7h30 et 17h00 sur rendez-vous auprès de l'agence. Document en vigueur à partir du 01/03/2021

Contrat d'entretien porte de garage automatique pour professionnel

La réglementation en vigueur oblige les propriétaires de porte de garage motorisée automatique à souscrire un contrat de maintenance, pour prévenir tous les risques d'accident causés chaque année par un défaut d'entretien. Obligation de mise en conformité sur les lieux de travail : décret du 21/12/93.

L'entreprise Bouhand Economie d'Energie vous propose deux contrats d'entretien personnalisés.



Contrat BEE ECO : 2 visites d'entretien annuelles pour 150 euros par an

(sans pièce, sans main d'œuvre)



Contrat BEE SECU : 2 visites d'entretien annuelles + dépannage pour 250 euros

(sans pièce, sans main d'œuvre)

Date : / /

Signature client :

Signature entreprise :

Après signature d'un contrat votre engagement est pour une année. Un envoi par courrier, de votre renouvellement de contrat, prendra effet chaque année à date anniversaire de votre adhésion. Si vous souhaitez changer de contrat, il faudra remplir un nouveau formulaire que vous trouverez à l'entreprise Bouhand Economie d'Energie et nous annulerons l'ancien contrat après signature des deux parties. Si vous souhaitez résilier votre contrat, cela se fera par courrier avec signatures des deux parties au minimum 15 jours avant échéance de votre contrat. En aucun cas l'entreprise Bouhand Economie d'Energie sera tenue responsable si votre porte de garage motorisé présente des failles au-delà des délais de garantie fournisseur. Le règlement peut se faire par virement bancaire sur compte de l'entreprise, par chèque à l'ordre de Bouhand Economie d'Energie, et par espèces. Les entretiens se font du lundi au vendredi entre 7h30 et 17h00 sur rendez-vous auprès de l'agence Document en vigueur à partir du 01/03/2021

